PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les cavités en Hauts-de-France

LA PRÉVENTION DU RISQUE

Les PPRN

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un outil de réglementation de l'occupation des sols, traitant d'un ou plusieurs risques et s'étendant sur une ou plusieurs communes.

Ce plan délimite des zones de risques et les règles d'aménagement de chacune des zones.

Il peut donner des normes de construction spécifiques pour protéger les aménagements et réduire le risque.

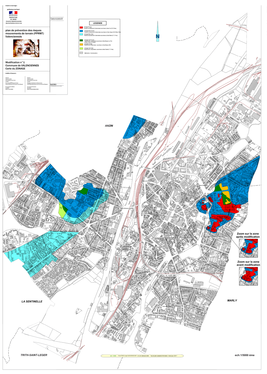

Plan de zonage
du PPR de Valenciennes (59)
© DDTM du Nord

Les PAPRICA

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Risques Cavités (PAPRICA) est une démarche portée par les collectivités pour engager une politique de prévention sur le territoire.

Dans la région, deux PAPRICA sont actuellement labellisés, Lille et Saint-Quentin. Cette démarche vise à renforcer les connaissances sur le territoire pour programmer le suivi et le traitement des cavités.

Financement

Des aides de l'État sont disponibles pour aider à la prévention du risque.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) permet de financer des études et des travaux de prévention portés par des collectivités ou des particuliers.

D'autres programmes contribuent à cette prévention, tels que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) .

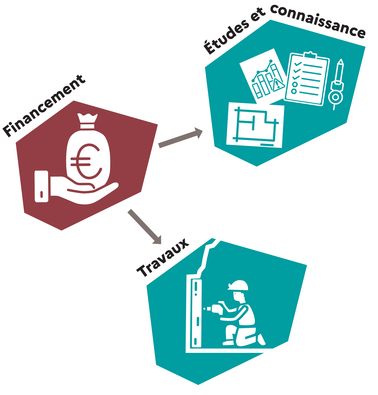

Cette exposition, proposée par la Dreal Hauts-de-France a été élaborée avec les services départementaux de l'État, en lien avec le Cerema, le BRGM et l'Ineris.

septembre 2023
illustrations Mission communication
imprimé par CIT Dessaint - Amiens